

Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du mercredi 19 décembre 2018, à 20h00

Président : M. Didier Torti
Secrétaire : M. Vincent Chételat, secrétaire communal

Cette assemblée a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 44 du 28 novembre 2018 et par circulaire tous-ménages.

Les membres du Conseil communal sont tous présents. Quarante-trois citoyennes et citoyens sont venus assister aux débats.

Monsieur le président déclare l'Assemblée ouverte et souhaite la bienvenue aux membres de l'Autorité communale. Puis, il propose Madame Dominique Müller et Monsieur Joseph Girardin qui sont nommés tacitement pour fonctionner en qualité de scrutateurs.

Monsieur le président donne ensuite lecture de l'ordre du jour publié sur la convocation :

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du 2 juillet 2018 publié sur le site internet de la Commune, www.bourrignon.ch. Il peut également être consulté au Secrétariat communal de Develier.
2. Discuter et voter le règlement concernant le service régional de défense contre l'incendie et de secours (SIS) du Haut-Plateau.
3. Discuter et voter un emprunt ferme de Fr. 91'000.00 pour l'acquisition d'un véhicule de transport pour le SIS Haut-Plateau sous déduction de divers subventions et dons et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds.
4. Discuter et voter le budget 2019, fixer les éléments de base.
5. Information sur l'avenir du cercle scolaire.
6. Divers.

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du mercredi 2 juillet 2018 a été publié sur le site internet de la Commune. L'Assemblée ne demande pas sa lecture.

L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du 2 juillet 2018 avec remerciements à son auteur.

2. Discuter et voter le règlement concernant le service régional de défense contre l'incendie et de secours (SIS) Haut-Plateau

Monsieur Didier Torti passe la parole à Monsieur Patrick Borruat, vice-commandant du SIS 15 du Haut-Plateau pour la présentation de ce point de l'ordre du jour. Ce dernier salue les membres de Bourrignon du SIS Haut-Plateau présents à cette Assemblée, à savoir Messieurs Alain Koller, Nicolas Girardin et Claude Girardin. Dans un premier temps, il présente brièvement l'organisation du SIS et de ses missions.

Concernant le règlement, il s'agit d'une réorganisation des tâches par la création de commissions et d'un état-major remanié avec cinq personnes afin d'améliorer l'efficacité. La représentation des communes auprès de l'autorité de surveillance sera exercée par les maires, voire un représentant du Conseil communal.

Monsieur Didier Torti remercie Monsieur Patrick Borruat pour sa présentation et demande si l'entrée en matière est combattue. Ce n'est pas le cas et la parole n'est pas demandée.

Le président passe au vote et le règlement concernant le service régional de défense contre l'incendie et de secours (SIS) du Haut-Plateau est accepté à l'unanimité.

3. Discuter et voter un emprunt ferme de Fr. 91'000.00 pour l'acquisition d'un véhicule de transport pour le SIS Haut-Plateau sous déduction de divers subventions et dons et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds

Monsieur Didier Torti repasse la parole à Monsieur Patrick Borruat pour la présentation de ce point de l'ordre du jour. Le but est de remplacer le véhicule type Jeep Land Rover, acheté en 1997 d'occasion. Ce véhicule ne répond plus du tout aux besoins du SIS, notamment pour les déplacements et pour le transport de matériel. Un appel d'offre a été lancé auprès de garagiste de la région. Le choix final n'a pas été encore fait. Le coût se monte à Fr. 91'000.00. L'Etablissement cantonal d'assurances subventionne cet achat pour 50% et le solde est pris sur les réserves du SIS. De plus, le véhicule actuel sera vendu. Il n'y a donc aucune participation financière de la part des communes.

Monsieur Didier Torti remercie Monsieur Patrick Borruat pour sa présentation et demande si l'entrée en matière est combattue. Ce n'est pas le cas.

Monsieur Ernest Müller demande comment le SIS alimente ses fonds de réserve. Ces fonds sont alimentés par la taxe d'exemption.

La parole n'est plus demandée.

Le président passe au vote et l'emprunt ferme de Fr. 91'000.00 pour l'acquisition d'un véhicule de transport pour le SIS Haut-Plateau sous déduction de divers subventions et dons et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds est accepté à l'unanimité.

4. Discuter et voter le budget 2019, fixer les éléments de base

Monsieur le président passe la parole à Monsieur Roger Fleury, caissier communal, pour la présentation du budget 2019 et de ses éléments de base.

Le budget 2019 présente un excédent de charges de Fr. 46'950.00 et ses éléments de base ne subissent aucune modification. Monsieur Roger Fleury indique que les 2/3 des charges de la Commune concernent l'aide sociale ainsi que l'instruction et la formation. Sur ces deux dépenses, les Autorités communales n'ont aucune influence.

Chapitre 1 : Autorités, administration générale

L'année 2019 est une année électorale au niveau fédérale. Les charges augmentent donc au niveau du matériel de vote. Il est également envisagé l'achat d'un ordinateur portable pour la salle du Conseil communal. Par ailleurs, les programmes informatiques doivent être adaptés aux nouvelles normes édictées par le Canton.

Chapitre 2 : Travaux publics, plans de zones, communication

Quelques travaux sont prévus au niveau du marquage routier, ainsi que divers travaux d'entretien.

Chapitre 3 : Affaires juridiques, police

L'état de l'abri de protection civile n'est pas rassurant et des travaux d'entretien importants sont à venir.

Chapitre 5 : Instruction, formation, culture et sport

Quatre élèves de Bourrignon fréquentent le Collège de Delémont. Les frais de fonctionnement de cette institution sont répartis entre les Communes pour moitié selon le nombre d'habitants et pour moitié en

fonction du nombre d'élèves. Celui-ci est légèrement inférieur à celui de l'année passée, raison pour laquelle le montant porté au budget est moins élevé.

Sur la base de l'effectif arrêté en août 2018, les charges en personnel enseignant ont été estimées en tenant compte de la progression des annuités, des adaptations légales en lien avec la Caisse de Pensions, ainsi que de l'adaptation des primes d'assurance pour pertes de gain. Les Communes sont touchées en deux points pour ce qui concerne les mesures visant à assurer le futur financement de la Caisse de Pensions de la RCJU, soit des charges sociales supplémentaires des salaires de l'enseignement soumis à répartition et une participation forfaitaire de 2.5 millions de contribution unique en faveur de la Caisse à verser en deux ans (en 2019 et 2020).

La totalité des charges à répartir s'élève à 110.499 millions (108.112 millions en 2018). Le 63.5 % est financé par les Communes jurassiennes en fonction du nombre d'habitants au 31.12.2017, soit un coût de Fr. 1'016.20/habitant.

Source : Service cantonal de l'enseignement/08.10.2018

Chapitre 6 : Aide sociale et santé publique

Les charges de l'action sociale ont été estimées à 97.35 millions de francs par le Service cantonal de l'action sociale, soit environ 3.75 millions de plus que pour l'année 2018. Selon la clé de répartition qui est définie dans la législation cantonale, les Communes jurassiennes doivent prendre en charge le 28 % de ce montant, soit 26.7 millions. Cette somme est à répartir entre les Communes en fonction de leur population. C'est ainsi que la charge à supporter par la Commune municipale de Bourrignon se monte à Fr. 95'788.00, dont à déduire les avances effectuées en 2018.

Source : Service cantonal de l'action sociale/14.09.2018

En ce qui concerne la participation des Communes au financement des prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI, de la contribution à la réduction des primes de l'assurance maladie et des allocations familiales aux personnes sans activité lucrative, les taux suivants sont appliqués : 32.50 % pour les PC et la LaMal et 28 % pour les allocations familiales des non-actifs. Ce sont donc 21.04 millions de francs qui sont à répartir entre les Communes jurassiennes en fonction de leur population à la fin de l'année (Fr. 400'000.00 de moins qu'en 2018). Pour Bourrignon, c'est une charge de Fr. 75'500.00 en légère diminution par rapport à 2018.

Source : Office cantonal des assurances sociales/27.09.2018

Chapitre 7 : Economie publique

Aucun commentaire spécial pour cette rubrique.

Chapitre 8 : Finances

Un crédit de construction est encore ouvert, soit celui de la réfection des dessertes agricoles. D'autres crédits pourraient encore être ouverts en fonction des projets qui seront soumis aux prochaines Assemblées communales.

Les intérêts de l'emprunt contracté pour les dessertes agricoles sont financés par un prélèvement sur la réserve créée dans ce but à fin 2015. Les taux d'intérêt restent bas (moyenne actuelle de nos emprunts : 1.49 %). La forte augmentation provient de l'achat de la maison située à la Route principale 38. Ces intérêts sont couverts par la location de cet immeuble (voir rubrique 850).

En ce qui concerne la réfection des dessertes agricoles, la suite des travaux pourra se faire en 2021, selon le Service de l'économie rurale. Les subventions liées à ces travaux seront versées en 2019 et 2020.

Chapitre 9 : Impositions

La quotité d'impôt reste fixée à 2.25 et la taxe immobilière à 1.2 % de la valeur officielle. Ces prévisions sont basées sur les renseignements fournis par le Service des contributions et l'état de facturation des impôts 2018 (stabilité). L'indice 2017 des ressources par habitant pour la Municipalité de Bourrignon s'élève à 65.62, alors qu'il était fixé à 61.48 pour 2016. Cela signifie que nous toucherons, pour l'année

2019, une contribution de la part du fonds de péréquation de Fr. 121'575.00 (diminution de Fr. 34'000.00) et une compensation pour faible densité de population de Fr. 9'982.00. Cependant, nous aurons à nous acquitter d'une contribution pour charge de Commune centre (Delémont) de Fr. 6'773.00.

Monsieur Christophe Ackermann demande si une baisse d'impôts a une incidence sur l'indice de la péréquation ? Non car tout est ramené à un indice de 1 afin de pouvoir comparer les communes jurassiennes entre elles.

Chapitre 10 : Services communaux

1100 Enlèvement des ordures

Le budget prévoit un très léger bénéfice de Fr. 2'330.00 qui sera reporté en augmentation de la réserve ou servira à compenser les pertes des dernières années.

1200 Inhumations

Le service des inhumations est le seul service qui ne doit pas obligatoirement être autofinancé. La perte budgétisée correspond à celle des années précédentes.

1300 Service d'incendie et de secours

L'entier de l'encaissement des taxes d'exemption est reversé au SIS Haut-Plateau pour couvrir ses propres charges de fonctionnement.

1400 Canalisations et installation d'épuration

Ce service prévoit un bénéfice de Fr. 4'400.00. Cet excédent de recettes sera reporté en réserve.

1500 Service des eaux

Le Service des eaux prévoit un bénéfice de Fr. 34'950.00. Cet excédent de recettes sera reporté en réserve pour le financement de futurs travaux d'entretien du réseau.

Monsieur Didier Torti remercie Monsieur Roger Fleury, et ouvre la discussion.

Monsieur Ernest Müller demande si les comptes de l'eau et de l'épuration sont encore liés au niveau comptable. Non, ces deux services sont séparés depuis trois ans.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close. Le président indique que ce budget a été accepté par le Conseil communal lors de la séance du 12 décembre 2018.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à l'unanimité, le budget 2019 qui présente un excédent de charges de Fr. 46'950.00 ainsi que les éléments de base.

5. Information sur l'avenir du cercle scolaire

Monsieur le président passe la parole à Messieurs Christophe Ackermann, président de la commission d'école du cercle scolaire du Haut-Plateau et Aurélien Frund, membre de cette commission pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

Dans un premier temps, Monsieur Christophe Ackermann présente le cercle scolaire du Haut-Plateau et la situation actuelle au niveau des élèves. Pour l'instant, le nombre d'élèves est suffisant mais ce nombre se trouve toujours à flirter avec la limite inférieure. Le Service de l'enseignement est très attentif à l'évolution du nombre d'élèves.

Ensuite, Monsieur Aurélien Frund donne un aperçu de l'école de Develier qui présente de nombreux avantages. A la suite d'un sondage effectué dans le cadre du projet de fusion avec Develier, il s'avère que les parents d'élèves de Bourrignon trouvent beaucoup d'avantages à rejoindre l'école de Develier.

Il est bien clair qu'il y a encore beaucoup d'aspects à étudier, raison pour laquelle les autorités communales de Develier et Bourrignon ont décidé de créer un groupe de travail afin d'élaborer un projet concret.

Monsieur Didier Torti remercie Messieurs Christophe Ackermann et Aurélien Frund et ouvre la discussion, tout en rappelant que ce point de l'ordre du jour n'amène aucune votation ni décision.

Monsieur Thierry Sautebin demande si le cercle scolaire du Haut-Plateau s'est approché d'autres communes. Une discussion a eu lieu avec le cercle de la Réselle pour accueillir les élèves de Pleigne et Mettembert en cas de création d'un cercle Develier-Bourrignon.

Monsieur Michel Eggenschwiler informe l'Assemblée que les Conseils communaux de Develier et Bourrignon appuient la création de ce groupe de travail.

Monsieur Didier Torti souhaite savoir à quelle date pourrait voir le jour ce rapprochement entre Develier et Bourrignon. Le Service de l'enseignement pense qu'une création pour la rentrée 2021 est réaliste.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close

6. Divers

Monsieur le président ouvre les divers.

Monsieur Quentin Ackermann donne quelques informations concernant l'interruption de l'éclairage public dans le quartier du Droit-Mont. L'entreprise BKW Energie SA recherche les causes de ce problème et l'intervention d'une entreprise de génie civil sera nécessaire afin d'effectuer des contrôles au niveau des câblages.

Concernant la traversée du village, les travaux sont retardés car les instances cantonales doivent établir une étude concernant la gestion des eaux de surface. Le Conseil communal fera tout son possible pour que les crédits cantonaux se débloquent pour la période 2022-2026 afin de réaliser tout ou partie de ces travaux.

Monsieur Ernest Müller demande au Conseil communal d'étudier la pose d'un éclairage sur le nouvel abribus. Il remercie également les Autorités communales pour les travaux de réfection des chemins. Monsieur Francis Grillon informe l'Assemblée que le Conseil communal n'a pas oublié la demande de Monsieur Ernest Müller concernant l'éclairage et qu'une étude sera menée après avoir fait le décompte des travaux de construction.

Monsieur Rémy Julien demande si le Conseil communal a des nouvelles des potentiels acheteurs de la dernière parcelle du lotissement du Droit-Mont.

Madame Julienne Julien rappelle que ce terrain présente des risques de glissement de terrain. Des nouvelles techniques de construction permettraient de construire sur cette parcelle.

Monsieur Rémy Julien informe les ayants-droit de la présence d'une butte de marne. Les Autorités communales tiendront compte de ces remarques. *Monsieur Claude Ackermann indique que, lors de la création du lotissement du Droit-Mont, une étude géologique avait été menée, raison pour laquelle ce lotissement s'est arrêté aux parcelles actuelles.*

Monsieur Ernest Müller demande si le Conseil de paroisse peut discuter avec le Conseil communal des coûts liés à la réalisation des archives. Cela se fera en temps voulu.

Le président remercie également le Conseil communal, l'administration communal pour le travail effectué. Il remercie également Monsieur Quentin Ackermann qui quitte le Conseil communal à la fin de

cette année et salue la nomination de Monsieur Joseph Girardin à l'exécutif. Il présente ses vœux les meilleurs à toutes et tous pour la nouvelle année.

Le président passe la parole à Monsieur le maire Michel Eggenschwiler.

« Permettez-moi de vous adresser ce petit message habituel qui est aussi un petit bilan et une petite projection sur l'avenir. Nous voilà de nouveau au terme d'une année bien remplie de beaucoup de travail d'évènements pour la plupart habituels de notre vie communautaire.

Emotionnellement quelques tragédies ou disparitions de figures marquantes de notre population nous rappellent que tout peut être éphémère.

Le ménage communal continue malgré tout de s'organiser avec des ressources humaines locales mais aussi avec une parfaite collaboration avec le bureau communal de Develier.

Beaucoup de dossier ou projets ont occupé les Autorités cette année, certains ont pu être mené à terme, d'autres demanderont encore de l'énergie et du suivi.

Rome ne s'est pas construite en un jour, l'abris-bus de la Ventolière non plus mais comme vous l'avez constaté, il a maintenant fière allure.

Le plan d'aménagement local qui nous occupe depuis 2011 et qui après de nombreux va et vient entre le Canton et la Commune est en passe d'être déposé publiquement vers le début de l'année prochaine.

Le logement communal du bâtiment 38 est maintenant occupé et nous avons pu respecter notre engagement envers ces nouveaux habitants.

Le projet de la traversée du village, avalisé par l'assemblée cette année, doit faire l'objet d'un plan financier afin d'être inscrit dans la planification cantonale 2022-2027. Pour ce projet, nous devons également rechercher des aides financières ailleurs.

La suite de l'aventure de la parcelle 143 et du bâtiment 38, acquis dernièrement par la Commune, devrait déboucher sur la création de logement adaptés à loyers modérés espérons-le dans un proche avenir.

Là aussi une attention particulière sera nécessaire pour aboutir au but que la Commune s'est fixée, à savoir la densification de l'habitat fixée par la nouvelle Loi sur l'aménagement du territoire.

Il faudra également tenir compte du voisinage, des restrictions du centre ancien et de l'intérêt de la population pour la location des logements prévus. Les objectifs de la coopérative d'habitation avec laquelle nous sommes en discussion, fixent des prix de location entre 750frs et 1200frs pour des surfaces habitables entre 45 et 85m². Le reste de la parcelle sera morcelée pour permettre de nouvelles constructions pas encore définies. Je vous donne là des estimations d'un avant-projet que l'on doit traiter avec prudence. Lors d'une assemblée prochaine nous serons en mesure d'apporter plus de précisions sur cet exaltant dossier.

L'ancienne école fera elle aussi l'objet d'une démarche pour envisager la construction de plusieurs logements. Pour ce bâtiment, les barrières architecturales nous imposent plus de restrictions. Donc ce projet sera traité prochainement lui aussi.

Nous aurons aussi à mettre en place le nouveau plan comptable harmonisé MCH2 qui entrera en vigueur en 2019.

Le dossier d'un éventuel parc éolien sur les hauteurs de la Haute-Borne fait à nouveau parler de lui comme vous l'avez certainement appris dans la presse. Les Communes concernées par un projet modèle seront toutes impliquées dans l'élaboration du dit projet et apporteront à chaque étape toutes les informations aux populations respectives.

Je vous rappelle que le numéro de l'Echo de l'Arche du mois de janvier prochain risque fort d'être le dernier puisqu'Hubert Ackermann ne poursuit plus l'aventure. Il est fort probable que cette magnifique

brochure, en tout cas dans sa forme actuelle, restera un peu le bébé de l'Hubert si j'ose le dire ainsi. Tous nos remerciements à lui pour son immense travail.

Un prix d'encouragement culturel intercommunal du Haut-Plateau sera décerné chaque année à une personnalité ou à une association engagée pour la vie culturelle du Haut-Plateau.

Cette distinction a été mise sur pied par les maires du Haut-Plateau et sera décernée à partir de 2019.

Quentin Ackermann nous a présenté sa démission dernièrement et c'est avec regret que nous le voyons s'en aller sous d'autres cieux mais pas trop loin quand même. Pour siéger à sa place, nous avons le plaisir d'accueillir Joseph Girardin qui s'est mis volontairement à disposition. Les Autorités remercient chaleureusement ces deux personnes pour leur engagement.

Voilà, pour terminer je tiens à remercier mes collègues du conseil communal pour l'immense travail effectué durant cette année tant au niveau de la présence aux nombreuses séances ainsi qu'au suivi exemplaire des dossiers.

Je remercie particulièrement le bureau communal de Develier qui administre nos affaires d'une façon toujours aussi exemplaire. Merci Vincent et Roger pour votre patience et votre professionnalisme. Merci à Laure, Ludivine, Fanny et Daniel pour leur disponibilité et leur gentillesse.

Un merci également aux membres des différentes commissions, aux employés communaux, aux personnes qui embellissent et décoorent le village.

Encore une fois comme le veut la coutume, la Commune vous invite à partager un petit moment récréatif à la suite de cette assemblée en partageant le vin chaud ici même. Merci à Chantal et à Quentin de l'avoir organisé.

Je vous remercie d'être présents ce soir et de porter intérêt à la vie communautaire.

Je vous souhaite à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'année et je me réjouis de vous retrouver pour l'aventure 2019. »

La parole n'est plus demandée, le président lève la séance à 21h45, en présence de quarante-trois personnes, membres de l'Autorité compris. Il souhaite une belle fin de soirée à toutes et tous.

Au nom de l'Assemblée communale

Le président :

Didier Torti

le Secrétaire

Vincent Chételat